



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

Nous recrutons des profils très divers :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](https://europa.eu)

PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT



La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



Assistant administratif et technique

à la DG OIL de la Commission européenne

Référence de sélection : OIL/COM/2024/908

Domaine* : Assistant administratif technique

Où : Unité OIL03 – Maintenance et gestion des installations Luxembourg

Catégorie de personnel et groupe de fonction : Agent temporaire 2b- Assistant

Grade : AST1–AST3

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 16/09/2024 - 12h00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office Infrastructures et Logistique (OIL) Luxembourg est un office administratif qui compte près de 430 personnes au sein de son effectif. Notre mission principale est d'offrir un espace de travail adapté en termes de confort et de sécurité et d'assurer la mise en place d'infrastructures sociales et logistiques pour l'ensemble du personnel de la Commission à Luxembourg. Nos services, toujours réalisés dans le respect d'une démarche qualité, sont également délivrés auprès d'autres institutions et organes européens présents sur le site de Luxembourg.

L'unité OIL03 compte environ 70 personnes réparties en quatre équipes : dont deux secteurs « maintenance et la gestion des installations » et « logistique », ainsi qu'une équipe en charge de l'assistance logistique de proximité et une équipe en charge des finances, baux et assurances.

NOUS PROPOSONS

Nous proposons un poste pour un(une) collaborateur(trice) dynamique et motivé(e), qui rejoindrait notre équipe «Electricité, câblage informatique et détection incendie» composée de 5 personnes, dont la mission principale consiste à assurer l'organisation administrative et financière d'interventions techniques liées à la maintenance des immeubles occupés par la Commission européenne au Luxembourg.

Il/elle devra :

- Participer à la mise en œuvre, à la gestion et/ou au suivi des contrats de la section « Electricité, câblage informatique et détection incendie » dans les différents bâtiments de la Commission.
- Assister le chef de section pour la supervision des contractants et le contrôle des résultats.
- Jouer un rôle important dans la planification des activités et dans la coordination des interventions techniques de la section dans les domaines des installations électriques, de détection incendie et de câblage pour réseaux structures.
- Assurer la gestion de nouveaux projets, de l'initiation jusqu'à la finalisation et leur suivi, notamment la mise en service et l'entretien des installations.
- Vérifier la conformité des prestations dans le respect des dispositions liées à la sécurité et des normes de gestion environnementale.

Le/La candidat(e) retenu(e) sera en contact avec d'autres unités d'OIL, ainsi que des contractants et les



propriétaires et leurs représentants.

NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un/une candidat(e) possédant de réelles aptitudes d'organisation et de coordination dans un environnement technique et logistique, avec une solide formation et expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la gestion de contrats et projets dans les domaines d'activités de la section.

La personne retenue devra avoir d'excellentes compétences de relations interpersonnelles, de communication et de négociation. Elle devra être capable de construire des relations de confiance avec sa hiérarchie, les différentes sections de l'unité ainsi qu'avec les différents intervenants et interlocuteurs externes et internes à la Commission. Nous souhaitons engager une personne possédant une bonne capacité d'analyse et d'expression écrite et orale; elle devra disposer d'une aptitude à travailler en équipe et d'une capacité à collaborer avec les autres services impliqués dans les projets.

La maîtrise du français et une bonne connaissance de l'allemand et/ou l'anglais sont indispensables.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Vous devez envoyer vos documents dans un seul pdf dans l'ordre suivant :

1. Votre CV
2. Une lettre de motivation

Veillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à

OIL-03-EXTERNAL-PUBLICATIONS@ec.europa.eu

en indiquant la référence de sélection OIL/COM/2024/908 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent temporaire auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants :

Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen ;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire ;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste ;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.

Qualifications:

Pour être recruté à ce poste, vous devez avoir au moins

- soit un niveau d'enseignement supérieur attesté par un diplôme,
- soit un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés. Les candidats devront en outre fournir, avant le recrutement, les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE¹
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)² d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

¹ Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

² Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, interinstitutionnelle, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires d'autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires. Ce n'est que dans le cas où aucun candidat approprié ne peut être trouvé parmi les catégories susmentionnées que le présent avis de vacance est publié et ouvert à d'autres candidats³.

Le panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et de la lettre de motivation qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.**

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu de travail sera à **Luxembourg.**

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent temporaires en vertu 2(b) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), dans le groupe de fonctions AST.**

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

La durée du **1^{er} contrat sera de 3 ans**. Le contrat pourra ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service. La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2013\)9049 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et d'utilisation des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).

Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.